

Version 2.1
04/07/2023



TUTORIEL DE SAISIE

RE 2020

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

ELIS'AIR SEULE

La saisie est cadrée par le titre V RT2012 générique VMC double flux thermodynamique, qui a été intégré au moteur de calcul RE2020, et dont la fiche algorithme est accessible au lien suivant, à partir de la page 175 :

[Fiche algorithme Titre V
VMC DF thermodynamique](#)

Le principe de la saisie est identique à une VMC double flux autoréglable, à laquelle on associerait une PAC air extérieur / air recyclé.



PRINCIPE DE LA SAISIE



Étape 1 : Création d'un générateur PAC
air extérieur / air recyclé

Étape 2 : Création de l'émetteur de chauffage
type : diffusion d'air chaud par réseau aéraulique

Étape 3 : Création de la CTA

Étape 4 : Création des bouches de ventilation
double flux, et raccordement à l'émetteur de
chauffage

Étape 5 : Lancer le calcul



ETAPE 1 : CRÉATION DE LA GÉNÉRATION

Se reporter au tableau des paramètres ici:

Tableau des paramètres
CHAUFFAGE



ETAPE 2 : CRÉATION DE L'ÉMETTEUR DE CHAUFFAGE

- L'émetteur à créer est de type « **diffusion d'air chaud par réseau aéraulique** »
- La variation temporelle est à saisir par défaut : **1,8°C**
- La classe de variation spatiale est à saisir **en B2**
- **Aucun** « ventilateur local » n'est à saisir
- L'émetteur est à **raccorder** à la production précédemment créée.
- Les valeurs de ratio temporel et de ratio surfacique **sont à définir** selon le projet et la présence d'autres systèmes (sèches serviettes, poêle à granulé...)



ETAPE 3 : CRÉATION DE LA CTA 1/2

- Voir tableau des paramètres ici:

Tableau des paramètres
CTA

- La CTA est de type : **Ventilation double flux thermodynamique**
- Utiliser le ratio de **0,165W/m³/h par défaut** pour calculer les puissances absorbées
- De manière générale, le fonctionnement en mode ventilation **doit être conçu et dimensionné, comme un système double flux auto réglable classique**, conformément à l'arrêté de mars 1982.

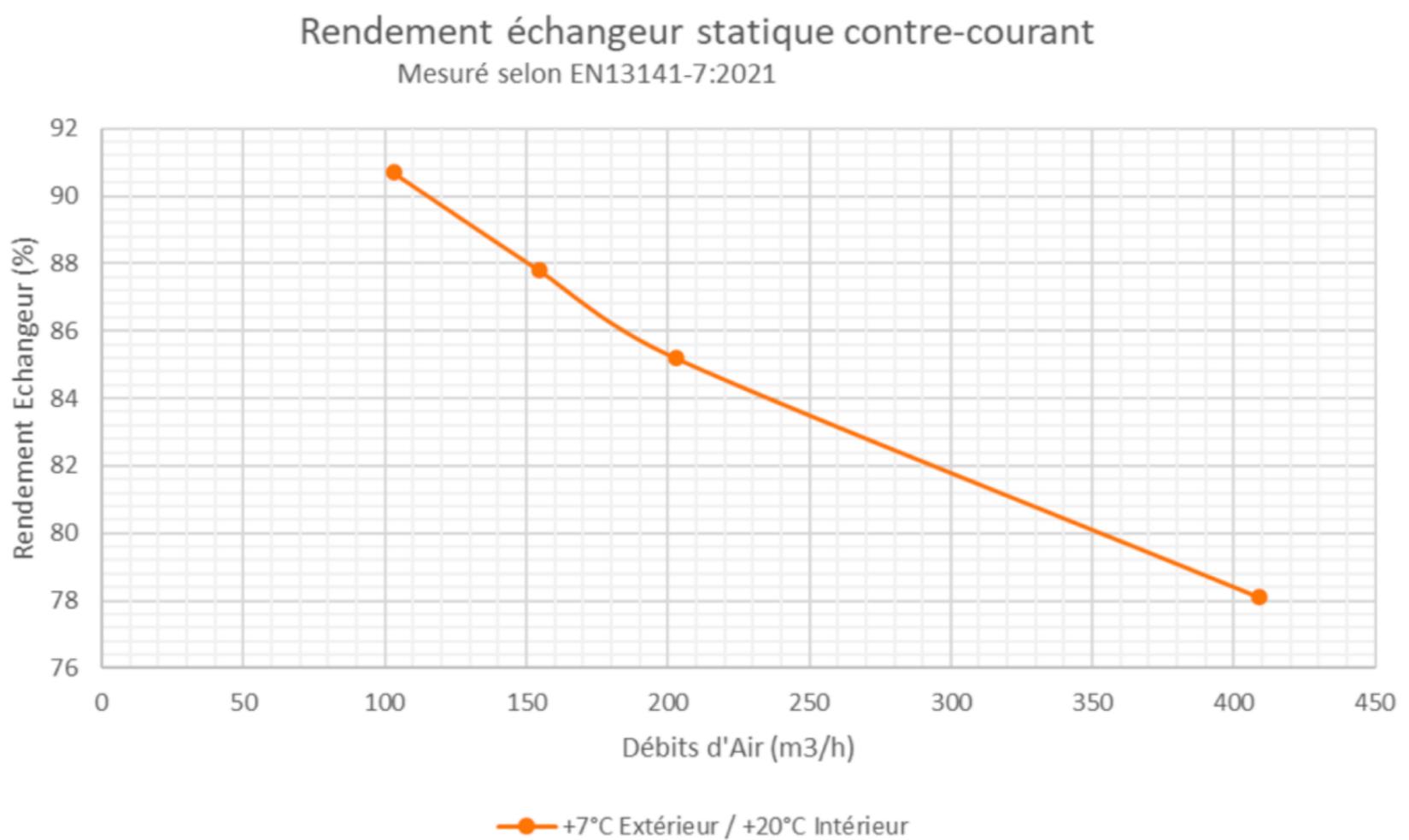
Arrêté de Mars 1982

- La classe de perméabilité réseaux, la résistance thermique, et le pourcentage du réseau en volume chauffé **sont à définir selon projet**



ETAPE 3 : CRÉATION DE LA CTA 1/2

Le rendement du mode ventilation de la CTA pourra être extrait de la courbe ci-dessous. Le statut à saisir pour ces valeurs est **le statut « justifié »**





ETAPE 4 : CRÉATION DES BOUCHES DE SOUFFLAGE

- Les bouches de soufflage et d'extraction sont à concevoir comme sur une installation **double flux autoréglable classique**, conformément à l'arrêté de mars 1982.

Arrêté de Mars 1982

- La régulation est de type « **dispositif avec régulation** »
- Les composants sont de type « **certifié** » pour le calcul du C_{dep}
- **Relier** les bouches à la CTA



ETAPE 5 : LANCER LE CALCUL



RE 2020

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Pour toute question,
contactez-nous.



www.mydatec.com

contact@mydatec.com

[04 78 66 07 07](tel:0478660707)

